

EXTRAIT DU TABLEAU DE SUIVI DU PCAET

Contexte réglementaire

Le PCAET s'intègre dans un contexte réglementaire défini par le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016, qui le soumet à un dispositif de suivi et d'évaluation, afin de mesurer l'avancement des actions et leurs impacts.

Ce décret stipule :

« IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. ».

Pour cela, des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action.

Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit également faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. Le PCAET refait l'objet d'une évaluation au terme des 6 ans, qui permet son renouvellement.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale stratégique (EES) à laquelle est soumis le PCAET fait également l'objet d'un dispositif de suivi-évaluation. Ce dispositif a pour but de vérifier, après l'adoption du plan, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés dans le rapport d'évaluation environnementale et le caractère adéquat des mesures prises, ainsi qu'identifier, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.

Dispositif d'évaluation et de suivi mis en place

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été mis en place lors de l'élaboration du PCAET. Plusieurs types d'indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis, selon le niveau d'objectifs à suivre. Ces différents types d'indicateurs et leur rôle sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils sont détaillés dans le rapport du plan d'actions. Les indicateurs stratégiques sont encore à définir.

Niveau de suivi-évaluation	Objectif de l'évaluation	Les outils de mesure associés
Programme d'actions	Suivre et évaluer la mise en œuvre technique du plan d'actions : avancement et résultats visibles de l'action programmée	Tous les ans : <ul style="list-style-type: none">- Indicateur de suivi (avancement) de chaque action, d'impact si possible- Indicateurs d'évaluation par ambition

<p>Stratégie (à définir)</p>	<p>Assurer l'évaluation et le pilotage du PCAET</p> <p>Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'action au regard des moyens mis en oeuvre</p>	<p>Tous les 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un rapport d'évaluation <p>Tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs stratégiques : mesure d'impact des orientations stratégiques, pour une amélioration continue du projet
----------------------------------	---	---

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions

Chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs de suivi et d'un ou plusieurs indicateurs d'évaluation. Lorsque cela était possible, leur valeur cible (année 2030) a été précisée. Les valeurs, qualitatives ou quantitatives, doivent être renseignées annuellement par le pilote du PCAET dans un tableau de bord.

Indicateurs stratégiques

Ces indicateurs, qui sont encore à définir, permettent de suivre la trajectoire prise par le territoire dans sa démarche de transition énergétique et écologique. Ils ne suivent donc pas la mise en place d'action particulière, mais ont pour objectif une prise de recul par rapport à l'avancement global du plan d'actions en lien avec la stratégie territoriale retenue (consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité ou consommation énergétique du tertiaire par exemple).

Ces indicateurs sont composés :

- Des données annuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelables, les émissions de GES et de polluants atmosphériques fournies par secteur et par source par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et Air Breizh. Les parts modales des déplacements en voiture pour les trajets domicile-travail et domicile-études sont fournies par l'INSEE.
- De données mesurées (consommation d'électricité, production EnR injectée sur le réseau, consommation de gaz, etc) qui complètent les données annuelles en fournissant une vision brute et « en temps réel » de l'évolution des données climat air énergie sur le territoire.

Indicateurs environnementaux

Des indicateurs de suivi environnementaux pourront être définis et associés aux actions lorsque jugés nécessaires dans l'EES (en cas d'impact négatif de l'action). Ils permettront de suivre les incidences environnementales du plan d'action pour les actions concernées. Plus précisément, ils assureront le suivi des impacts environnementaux attendus des actions, qu'ils sont bien pris en compte et minimisés.

Le tableau de bord établi liste les principales caractéristiques des actions et permet leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

Ci-dessous des extraits du tableau de suivi :

- Objectifs, contenu, pilotage

Actions	Objectifs et Résultats attendus	Contexte	Contenu	Action Adaptation/Atténuation		Liens autres programmes et actions		Objectifs territoriaux et		Porteurs et partenaires		
				Adaptation	Atténuation	Liens autres programmes	Lien autres actions	Priorité	Public cible	Service Pilote	Service supports	Services associés/informés
1.1.1 Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes												
1.1.2 Animer et communiquer autour du PCAET												
1.1.3 Suivre et évaluer le PCAET												
2.1.1 Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés												
2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat												
2.2.1 Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire de Centre Morbihan Communauté												
2.2.2 Développer des projets solaires												
2.3.1 Planifier le développement des ENR												
2.3.2 Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR												
2.3.3 Mettre en place une filière bois-énergie locale												
2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation												
2.4.1 Connaître et gérer les consommations d'énergies												
2.4.2 Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire												
3.1.1 Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets												
3.1.2 Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux												
3.1.3 Favoriser la réparation et permettre l'accès aux bien de seconde main												
3.2.1 Développer l'éco-exemplarité du service public												
3.2.2 Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets												
3.3.1 Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim												
3.3.2 Développer les circuits courts												
3.3.3 Sensibiliser à une alimentation durable et locale												
3.4.1 Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement												

A compléter

- Calendrier, coûts et moyens

Actions	Calendrier	Coûts et moyens identifiés											
		Coût GLOBAL				Coût 2025		Coût 2025		Coût 2025		Coût 2026	
		Service	ETP liés	Budget	Dont coût supplémentaire induit	Budget 2025	Dont coût supplémentaire induit	Budget 2025	Dont coût supplémentaire induit	Budget 2025	Dont coût supplémentaire induit	Budget 2026	Dont coût supplémentaire induit
1.1.1 Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes													
1.1.2 Animer et communiquer autour du PCAET													
1.1.3 Suivre et évaluer le PCAET													
2.1.1 Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés													
2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat													
2.2.1 Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire de Centre Morbihan Communauté													
2.2.2 Développer des projets solaires													
2.3.1 Planifier le développement des ENR													
2.3.2 Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR													
2.3.3 Mettre en place une filière bois-énergie locale													
2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation													
2.4.1 Connaître et gérer les consommations d'énergies													
2.4.2 Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire													
3.1.1 Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets													
3.1.2 Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux													
3.1.3 Favoriser la réparation et permettre l'accès aux bien de seconde main													
3.2.1 Développer l'éco-exemplarité du service public													
3.2.2 Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets													
3.3.1 Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim													
3.3.2 Développer les circuits courts													
3.3.3 Sensibiliser à une alimentation durable et locale													

A compléter

(Ctrl)

